

Politique des droits de l'Homme chez IHG

NOTRE ENGAGEMENT

Chez IHG Hotels & Resorts (IHG), nous nous engageons à respecter les droits de la personne tout au long de notre chaîne de valeur, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. Notre engagement comprend tous les droits humains internationalement reconnus, y compris ceux contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail. En tant que leader mondial dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, nous avons la possibilité d'avoir un impact positif sur la vie des personnes, et ceci inclut la promotion des droits de l'Homme par le biais de nos activités commerciales.

Notre engagement à respecter les droits de l'Homme s'applique à l'échelle mondiale aux collègues de tous les bureaux d'IHG, aux centres de réservation et aux hôtels que nous gérons, et nous attendons de nos partenaires commerciaux, y compris propriétaires, franchisés et fournisseurs, qu'ils préviennent, atténuent et résolvent les répercussions négatives sur les droits de la personne. Nous cherchons à respecter ces normes partout où nous faisons des affaires. Lorsque le droit national et les normes internationales en matière de droits de l'Homme diffèrent, nous nous efforcerons de respecter les normes les plus élevées. En cas de conflit entre le droit national et les normes internationales en matière de droits de l'Homme, nous nous conformerons aux exigences légales tout en cherchant à respecter l'esprit des normes internationales dans la mesure du possible.

Le respect des droits de l'Homme fait partie intégrante de notre approche globale des affaires responsables. Guidés par notre objectif de True Hospitality for Good, nous croyons que nous pouvons aider à façonner l'avenir des voyages responsables avec ceux qui séjournent chez nous, travaillent et s'associent avec nous et à faire progresser les droits de l'Homme par le biais de nos activités commerciales.

NOS PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et les droits de l'Homme, nous nous sommes engagés avec les parties prenantes internes et externes à identifier huit questions importantes des droits de l'Homme où nos activités commerciales pourraient avoir le plus d'impact sur les personnes : nos clients, nos collègues, les travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Notre engagement à l'égard de chaque question importante est décrit ci-dessous :

1. Bien-être des clients

Nous nous engageons à fournir un environnement sûr, sécurisé et sain à tous nos clients dans le respect des lois applicables et des normes internes d'IHG. Nous nous engageons également à fournir un accès égal aux hôtels et aux services et à protéger les données personnelles des clients conformément aux lois applicables.

2. Liberté d'association et négociation collective

Nous respectons le droit de nos collègues de former librement, d'adhérer ou non à des associations et de négocier collectivement, sans crainte de représailles ou de discrimination, en vertu des lois applicables. Lorsque le droit à la liberté d'association est limité par la loi, nous permettons aux employés de se réunir indépendamment pour discuter des problèmes liés au lieu de travail.

3. Discrimination et harcèlement

Nous nous engageons à promouvoir une culture d'inclusion où chacun se sent en sécurité, respecté et valorisé et à offrir des chances égales dans toutes les pratiques d'embauche et d'emploi. Les décisions en milieu de travail sont prises en fonction de l'aptitude au travail des personnes, sans égard à la race, à la couleur, à l'origine ethnique, à l'origine nationale, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité ou à l'expression de genre, à l'âge, au handicap, à l'état matrimonial ou familial, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par les lois applicables.

4. Salaires et heures de travail

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de rémunération et d'avantages sociaux. Nous respectons le droit au repos, aux loisirs et à la vie familiale et n'exigeons pas de nos collègues qu'ils travaillent plus que les heures normales et les heures supplémentaires permises par les lois applicables ou la convention collective pertinente. Les heures supplémentaires effectuées doivent être rémunérées conformément aux lois applicables.

5. Santé et sécurité

Nous nous engageons à offrir un environnement sain et sûr pour tous nos employés. Lorsqu'un logement est fourni aux employés, il doit être propre, sécuritaire et répondre à leurs besoins fondamentaux. Toutes nos actions doivent respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité ainsi que toutes les normes internes IHG.

6. Travail forcé et travail des enfants

Nous condamnons et interdisons le travail forcé et le travail des enfants. L'emploi doit être choisi librement. Personne ne doit payer de frais de recrutement ni être contraint de travailler. Tous les employés doivent être informés de leurs conditions d'emploi par écrit et à l'avance sans fausse déclaration et doivent toujours bénéficier de la liberté de circulation, y compris l'accès sans restriction aux passeports et aux biens de valeur.

Nous n'employons pas de personnes dont l'âge minimum légal pour l'emploi ou l'âge fixé pour l'achèvement de la scolarité obligatoire est inférieur à l'âge légal. Lorsque les

jeunes travailleurs sont employés (au-dessus de l'âge légal du travail mais avant 18 ans), ils n'entreprennent pas de travail qui pourrait compromettre leur bien-être physique, mental, moral ou scolaire.

7. Trafic sexuel et exploitation sexuelle

Nous condamnons et interdisons la traite et l'exploitation sexuelle de toute personne, y compris les enfants, et nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables.

8. Environnement et Communauté

Nous reconnaissons qu'un environnement sûr, propre, sain et durable est essentiel à la pleine jouissance d'un large éventail de droits humains, y compris les droits à la vie, à la santé, aux moyens de subsistance, à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement.

Nous nous engageons à minimiser notre impact environnemental en réduisant notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre, en réduisant les déchets et les plastiques inutiles, en intégrant des mesures d'efficacité pour préserver et conserver l'eau, et en prenant des mesures pour soutenir la conservation et la régénération de la biodiversité, dans la mesure du possible.

Nous cherchons à nous assurer que toute acquisition ou utilisation des terres respecte les droits des peuples et des communautés autochtones concernés, en tenant dûment compte des principes du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Nous respectons les droits des défenseurs des droits humains, y compris ceux qui peuvent faire campagne contre les opérations d'IHG ou celles de nos partenaires commerciaux.

NOTRE APPROCHE

Pour que notre action en matière de droits humains soit cohérente, mesurable et ciblée sur les activités qui auront le plus d'impact, notre approche se concentre sur les cinq domaines suivants :

- **Gouvernance et politiques** : Accepter une responsabilité claire pour les principaux risques liés aux droits de l'Homme et aligner les politiques pertinentes sur les normes internationales en matière de droits humains.
- **Diligence raisonnable** : Effectuer des évaluations des risques et des répercussions en matière de droits de l'Homme, intégrer les constatations dans les systèmes de gestion et suivre la performance.
- **Mesures correctives** : Assurer l'accès à un mécanisme de règlement des griefs efficace et prévoir des recours en cas d'effets négatifs que nous avons causés ou auxquels nous avons contribué. Notre ligne d'assistance confidentielle pour les plaintes, accessible à toute personne à l'intérieur ou à l'extérieur d'IHG pour soulever des préoccupations relatives aux droits de la personne, se trouve sur www.ihgethics.com.
- **Capacités** : Promouvoir la sensibilisation aux droits de l'Homme dans l'ensemble de l'entreprise et développer une formation ciblée pour nos collègues afin de comprendre les engagements et les actions en matière de droits de l'Homme pertinents à leur rôle.

- **Engagement** : Dialogue transparent avec les parties prenantes des droits de l’Homme pour apprendre de leurs préoccupations et y répondre. Collaborer avec nos pairs dans le cadre de forums de l’industrie comme la Sustainable Hospitality Alliance pour relever les défis communs en matière de droits de la personne. Rapports réguliers sur nos progrès et nos défis en matière de droits de l’Homme.

NOS ATTENTES ENVERS NOS TIERS

IHG observe un modèle d’affaires axé sur les actifs, et principalement axé sur les hôtels franchisés qui sont détenus et exploités indépendamment sous une licence IHG. Cela signifie que la plupart des employés dans les hôtels IHG sont employés par des propriétaires d’hôtels tiers, plutôt que par IHG directement. Nous cherchons à engager des propriétaires dont les valeurs correspondent aux nôtres. Nous exigeons des propriétaires qu’ils se conforment aux lois et règlements applicables et nous nous attendons à ce qu’ils mènent leurs activités déontologiquement. Nous avons une norme de marque (Brand Standard) qui exige que nos hôtels franchisés élaborent et mettent en œuvre une politique des droits de la personne et nous fournissons des conseils et des ressources pour soutenir ces efforts.

Nous nous efforçons de travailler avec des fournisseurs qui partagent notre engagement envers les droits de l’Homme et, pour soutenir cela, notre politique d’approvisionnement mondiale comprend des directives claires pour les collègues IHG sur la façon de dépenser de manière responsable. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs adhèrent aux normes énoncées dans notre Code de conduite des fournisseurs au sein de leur propre entreprise et les appliquent à leurs chaînes d’approvisionnement.

GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE

Cette politique a été approuvée par le comité d’entreprise responsable du conseil d’administration d’InterContinental Hotels Group PLC, qui est également responsable de l’examen annuel des progrès de notre programme relatif aux droits de l’Homme.

La responsabilité globale de la mise en œuvre de notre politique des droits de l’Homme incombe à notre vice-président exécutif, avocat général et secrétaire de l’entreprise, qui est membre du comité exécutif d’IHG. Une équipe dédiée aux Droits de l’Homme au sein de notre fonction Réputation et Responsabilité de l’entreprise est responsable de la mise en œuvre des engagements d’IHG en matière de droits de l’Homme et travaille en étroite collaboration avec d’autres équipes de l’entreprise.

Plusieurs politiques et normes mondiales d’IHG soutiennent les principes énoncés dans cette politique, y compris notre Code de conduite, notre Code de conduite des fournisseurs, notre Politique anti-corruption, notre Politique mondiale de diversité et d’inclusion, notre Politique de respect au travail, nos Normes de sécurité de la marque, et la politique mondiale d’approvisionnement.

Date d'entrée en vigueur : 21 décembre 2023

Remplace : Politique des droits de l’Homme d’IHG du 23 septembre 2019